

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

---

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES  
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE21

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoes et M. Tavernier

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de produits à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.